

APPEL A PROJET DU CONTRAT DE VILLE 2023

Vous êtes porteur de projet public ou privé ? Vous apportez ou souhaitez apporter des activités utiles aux habitants du Quartiers Politique de la Ville tout en répondant à leurs besoins ?

Cette démarche vise à soutenir des initiatives innovantes afin de réduire les inégalités, de renforcer la cohésion sociale et d'améliorer l'attractivité et le cadre de vie de ce quartier.

Alors répondez à cet Appel à projets !

Ce dernier permet d'obtenir des financements de la part des différents partenaires de la Commune comme l'État, le Département, la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence et de la ville, au titre du contrat de ville de Bollène, pour développer et mettre en place des actions à destination du quartier prioritaire.

Pour connaître les modalités de dépôt des projets, reportez-vous à la notice de l'appel à projet disponible en téléchargement sur le site officiel de la Ville <https://www.ville-bollene.fr> (chemin : la mairie/politique de la ville-contrat de ville)

Liste des documents :

- Contrat de ville - AAP 2023 – notice
- Avenant au contrat de ville 2015-2022 – Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020 – 2022, prorogé jusqu'au 31 décembre 2023,
- La fiche bilan Action contrat de ville 2022

La date limite de réception des dossiers de demande de subvention est fixé au vendredi 31 décembre 2021 inclus.

NOUVEAUTÉ : La procédure de dépôt des projets a été assouplie, désormais ceux-ci sont à saisir directement sur la plateforme de l'ANCT DAUPHIN à l'adresse suivante : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Pour le bilan des actions réalisées en 2022, la fiche Bilan de l'action est à adresser par mail à l'adresse suivante : contratdeville@ville-bollene.fr

Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter Céline ROS, Coordinatrice du Contrat de ville de Bollène au 04 90 40 51 36 ou par mail à : celine.ros@ville-bollene.fr